

RISQUES ÉLECTORAUX

Guide sur les facteurs de risque externes

Troisième édition



RISQUES ÉLECTORAUX

Guide sur les facteurs de risque externes

Troisième édition

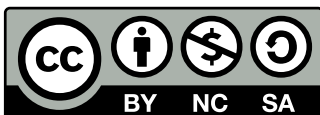
Sead Alihodžić, Erik Asplund, Ingrid Bicu et Julia Thalín



IDEA International
Strömsborg
SE-103 34 Stockholm
SUÈDE
+46 8 698 37 00
info@idea.int
www.idea.int

© 2024 Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale

Les publications d'IDEA International sont indépendantes de tout intérêt national ou politique spécifique. Les opinions exprimées dans cette publication ne représentent pas nécessairement celles d'IDEA International, de son conseil d'administration ou des membres de son conseil.



À l'exception des images et photos de tiers, la version électronique de la présente publication est disponible sous Creative Commons Licence (CCL) – Creative Commons Attribution – NonCommercial – ShareAlike 4.0 Licence. Vous pouvez librement partager cette publication ou en faire des travaux dérivés uniquement à des fins non commerciales, et à condition d'en avoir correctement nommé les sources et de les diffuser sous une licence identique à celle-ci. Pour de plus amples informations sur cette licence, veuillez consulter : <<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0>>.

IDEA International
Strömsborg
SE-103 34 Stockholm
SUÈDE
Téléphone : +46 8 698 37 00
Courriel : info@idea.int
Site Internet : <<https://www.idea.int>>

Photos : Page 5 © Luca Nardone sur Pexels ; page 13 © RDNE Stock project sur Pexels
Graphisme: IDEA International
Révision : Anne Marsaleix
Providers

DOI : <<https://doi.org/10.31752/idea.2024.108>>

ISBN : 978-91-7671-862-9 (édition PDF)

Remerciements

IDEA International souhaite remercier les auteurs et autrices, Sead Alihodžić, Erik Asplund, Ingrid Bicu et Julia Thalin, pour le temps et les efforts qu'ils et elles ont consacrés à la compilation, à l'élaboration et à l'édition de certaines parties de ce Guide. Nous remercions également Therese Pierce Laanela, Miguel Angel Lara Otaola, Alexander Hudson, Olufunto Akinduro, Khushbu Agrawal, Yukihiko Hamada et Massimo Tommasoli pour leur travail de révision. La réalisation de ce Guide a été supervisée par Lisa Hagman et Tahseen Zayouna de l'équipe des publications d'IDEA International.

NOTE SUR LA TROISIÈME ÉDITION

La [première édition](#) de ce Guide a été publiée en 2013 comme document d'appui à l'Outil de gestion des risques électoraux. En 2018, il a fait l'objet d'une refonte. [Le Guide](#) a été révisé et s'est vu attribuer un ISBN et un identifiant d'objet numérique (DOI).

Les versions 2013 et 2018 de ce Guide s'appuyaient sur le cadre de la sécurité humaine, qui proposait une compréhension globale des facteurs contextuels susceptibles de nuire à la crédibilité des processus électoraux. La présente édition s'appuie sur le modèle de démocratie élaboré par IDEA International pour évaluer l'état de la démocratie dans le monde.

Cette évolution présente deux avantages. Premièrement, elle permet de comprendre que l'intégrité des élections dépend de la qualité d'autres institutions et processus démocratiques, faisant de ce Guide un outil particulièrement adapté aux contextes où les risques de sécurité sont moins élevés¹. Deuxièmement, cette évolution permet aux utilisateurs et utilisatrices d'exploiter la richesse des conseils méthodologiques et des données que constituent les indices et rapports sur l'état de la démocratie dans le monde, ainsi que le système de suivi de la démocratie, le Democracy Tracker. Ce dernier est mis à jour tous les mois, ce qui permet de mieux saisir les évolutions en cours.

Ce Guide est un document évolutif qui sera régulièrement mis à jour. IDEA International accueille favorablement les commentaires et les retours d'expérience. Pour plus d'informations, veuillez contacter l'équipe des Processus électoraux (elections@idea.int).

¹ La version précédente de ce Guide est plus pertinente pour les contextes où prédominent les défis en matière de sécurité humaine (Alihodžić et Uribe Burcher 2018).

Abréviations

EDdM	État de la démocratie dans le monde
LGBTQIA	Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers, intersexuelles, asexuelles
OGE	Organe de gestion des élections
OSC	Organisation de la société civile

Table des matières

Remerciements	iv
Note sur la troisième édition	iv
Abréviations	v
À propos de ce guide	1
Objectif de ce guide	1
Destinataires de ce guide	1
Définitions	2
Structure du guide et description des facteurs	2
Adaptation au contexte	4
Facteurs de risque liés au modèle démocratique de l'État de la démocratie dans le monde	5
1. Droit de vote limité	7
2. Partis politiques restreints	8
3. Gouvernement non élu	9
4. Inefficacité du parlement	10
5. Démocratie locale limitée	11
6. Accès limité à la justice	12
7. Libertés civiles limitées	13
8. Absence d'égalité politique	14
9. Absence d'indépendance du pouvoir judiciaire	15
10. Imprévisibilité de l'exécution des décisions	16
11. Corruption	17
12. Société civile et engagement civique restreints	19

Facteurs de risque qui ne s'inscrivent pas dans le modèle de l'état de la démocratie dans le monde	21
13. Aléas environnementaux	23
14. Présence en ligne d'acteurs problématiques	25
15. Contextes violents (divers types de violence)	26
16. Discrimination et violence fondées sur le genre	27
Références	29
À propos des auteurs et autrices	34
À propos d'IDEA International	36

À PROPOS DE CE GUIDE

OBJECTIF DE CE GUIDE

Ce Guide peut être utilisé comme support de référence pour les activités de formation, d'évaluation et d'analyse.

Il présente les principaux facteurs de risque *liés au contexte* (*exogènes ou externes*) qui peuvent porter atteinte à l'intégrité des élections, qu'ils en soient la cause ou l'une des causes. Lorsque ces facteurs de risque se concrétisent, ils peuvent générer des tensions, des chocs ou des crises dans le processus électoral.

Combiné au *Guide sur les facteurs de risque internes* (3^e éd., Alihodžić et al. 2024), cet ouvrage propose une vue d'ensemble plus complète des facteurs de risque en matière d'intégrité électorale. La version précédente de ce Guide reste à privilégier pour les contextes principalement caractérisés par des défis spécifiques à la sécurité humaine (Alihodžić et Uribe Burcher 2018).

DESTINATAIRES DE CE GUIDE

Ce Guide est conçu comme une ressource destinée aux organes de gestion des élections (OGE), aux organisations de la société civile (OSC) et à d'autres acteurs étatiques et non étatiques dont le mandat ou les intérêts sont de protéger l'intégrité des élections.

DÉFINITIONS

Les **élections intègres** sont définies comme « toute élection reposant sur les principes démocratiques du suffrage universel et d'égalité politique tels qu'ils figurent dans les normes et accords internationaux, et menée de façon professionnelle, impartiale et transparente dans sa préparation et dans sa gestion, tout au long du cycle électoral » (Commission mondiale sur les élections, la démocratie et la sécurité 2012).

Le **risque électoral** est la probabilité d'un évènement négatif lors des élections, qui peut être causé par des facteurs externes ou internes.

Les **facteurs de risque internes** (facteurs endogènes) sont des conditions liées au processus susceptibles d'entraîner une augmentation des risques électoraux.

Les **facteurs de risque externes** (facteurs exogènes) sont des conditions liées au contexte susceptibles d'entraîner une augmentation des risques électoraux.

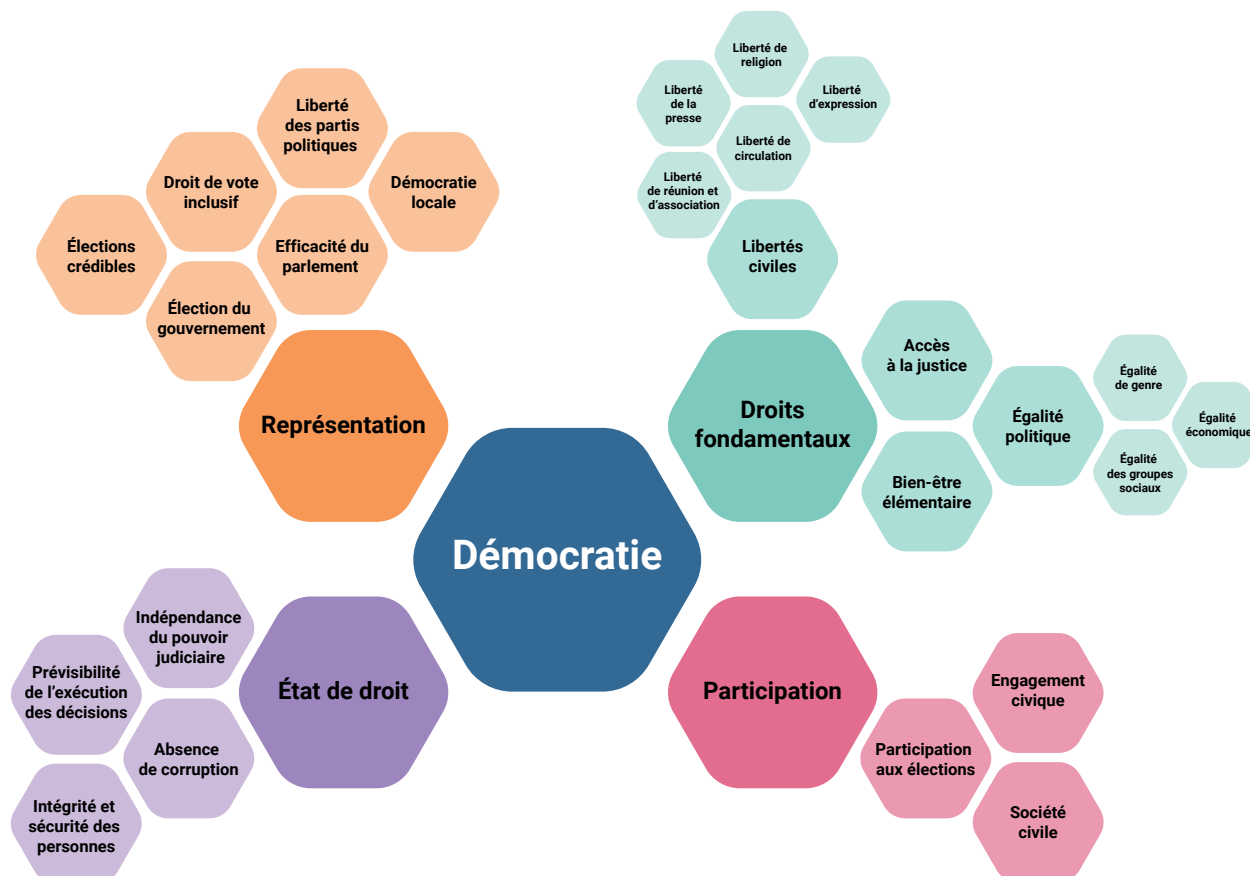
Pour distinguer aisément les facteurs de risque internes et externes, on peut dire que les premiers sont spécifiques aux élections et n'existent pas en dehors du contexte électoral, tandis que les seconds sont caractéristiques du contexte, et ce indépendamment des élections.

STRUCTURE DU GUIDE ET DESCRIPTION DES FACTEURS

La structure de ce Guide s'inspire principalement du modèle de démocratie d'IDEA International conçu pour mesurer l'état mondial de la démocratie (ci-après le [modèle EDdM](#), voir Skaaning 2022). Ce cadre conceptuel a été introduit par le [Rapport sur l'état de la démocratie dans le monde en 2017](#) (IDEA International 2017) afin de désigner les principales [dimensions et sous-dimensions de la démocratie](#) (IDEA International s. d.). Le modèle actuel, révisé en 2022, met l'accent sur quatre dimensions fondamentales de la démocratie : représentation, droits fondamentaux, participation et État de droit (Figure 1).

Ce Guide bénéficie donc d'une méthodologie bien établie ; l'ensemble de données et les méthodes que l'on trouve dans les [Indices de l'état de la démocratie dans le monde](#) (les indices EDdM) peuvent aider à établir ou examiner les tendances démocratiques dans les pays respectifs. En outre, l'[outil de suivi de la démocratie \(Democracy Tracker\)](#) fournit chaque mois des informations basées sur des évènements, ainsi que sur l'évolution de la démocratie et des droits humains dans 173 pays. Les rapports sur les évènements comprennent une description, les aspects spécifiques à la démocratie qui sont concernés, l'ampleur de l'impact, les liens vers les sources originales et les mots-clés permettant d'approfondir la recherche.

Figure 1. Cadre de l'état de la démocratie dans le monde



Source : *The Global State of Democracy 2024: Strengthening the Legitimacy of Elections in a Time of Radical Uncertainty* [L'état de la démocratie dans le monde en 2024 : Renforcer la légitimité des élections en période d'incertitude radicale] (Stockholm : IDEA International, 2024), <<https://doi.org/10.31752/idea.2024.55>>.

Le Guide fait référence à l'absence de ces sous-dimensions comme à des facteurs qui augmentent les risques d'atteinte à l'intégrité du processus électoral. Outre les facteurs du modèle EDdM, le Guide présente les facteurs de risque émanant d'autres caractéristiques clés liées au contexte. Il s'agit notamment des **Risques environnementaux**, de la **Présence d'acteurs en ligne problématiques**, des **Contextes violents** et de la **Discrimination et violence fondées sur le genre**.

L'absence des sous-dimensions **Élections crédibles** et **Participation aux élections** est due, pour la première, au fait qu'il s'agit sensiblement de la même notion que celle d'intégrité électorale et, pour la seconde, au fait que la question est traitée dans le cadre du *Guide sur les facteurs de risque internes*.

D'autres sous-dimensions et facteurs de risque ont été omises ou fusionnées car leurs conséquences sur l'intégrité électorale les lient étroitement :

- la sous-dimension **Bien-être élémentaire** est omise car, dans le contexte des élections, elle influe davantage sur les préférences de vote que sur l'intégrité électorale (bien que le facteur de risque **Corruption** porte aussi sur des cas où des politiciens et administrateurs corrompus utilisent l'accès aux services de protection sociale pour mobiliser/récompenser leurs membres et leurs partisans);
- les sous-dimensions **Société civile** et **Engagement civique** sont fusionnées en un seul facteur de risque intitulé **Société civile et engagement civique restreints**;
- le facteur de risque **Discrimination et violence fondées sur le genre** couvre l'**Égalité de genre** qui, dans le modèle EDdM, est un sous-élément de la sous-dimension Égalité politique;
- le facteur de risque **Contextes violents (divers types de violence)** couvre la sous-dimension **Intégrité et sécurité des personnes**.

Pour chaque facteur de risque, vous trouverez les informations suivantes :

1. Une introduction (pour les facteurs définis par le modèle EDdM, l'appellation correspondante est utilisée).
2. Une question à laquelle il faut répondre pour déterminer si le facteur représente un risque dans le contexte d'un pays donné.
3. Une analyse (générique et indicative) de la manière dont le facteur de risque donné peut porter atteinte à l'intégrité électorale.

ADAPTATION AU CONTEXTE

La liste des facteurs de risque présentée dans ce Guide n'est pas exhaustive. De même, la manière dont les facteurs de risque sont désignés ou décrits peut ne pas correspondre aux terminologies locales et aux contextes spécifiques. Les utilisateurs et utilisatrices peuvent en toute conscience décider de fusionner certains des facteurs décrits ou de créer plusieurs facteurs de risque qui se réfèrent à des questions développées ici sous un seul facteur. Le vocabulaire peut également être modifié une fois que les risques critiques sont identifiés dans un pays et un contexte électoral donnés.

FACTEURS DE RISQUE LIÉS AU MODÈLE DÉMOCRATIQUE DE L'ÉTAT DE LA DÉMOCRATIE DANS LE MONDE



1. DROIT DE VOTE LIMITÉ

Dans le modèle EDdM, la sous-dimension **Droit de vote inclusif** désigne la mesure dans laquelle les citoyens et citoyennes adultes disposent du droit de vote universel, tant passif qu'actif, sur un pied d'égalité.

Question : Lorsque des élections se déroulent dans un cadre où le droit de vote est limité, en quoi cela peut-il nuire à l'intégrité du processus électoral ?

Le droit de vote inclusif est un droit humain et une condition préalable essentielle à la tenue d'élections démocratiques. Les élections ne peuvent donner de résultats crédibles en l'absence d'un droit de vote large et inclusif. Le suffrage peut être problématique lorsqu'il est lié à un manque d'ouverture et d'accessibilité du processus à toute la population.

L'ouverture du processus implique un droit de vote *de jure*, garantissant que tous les citoyens et citoyennes (y compris les minorités ethniques, les personnes déplacées et réfugiées, les personnes migrantes qui travaillent, etc.) disposent de droits politiques qui se concrétisent par la participation à l'élection de leurs représentants et représentantes politiques.

L'accessibilité du processus implique que des dispositions raisonnables soient prises pour l'inscription et le vote des électeurs et électrices, afin de permettre la participation de l'ensemble de l'électorat éligible, y compris les personnes qui vivent en institution ou qui, pour toute autre raison ou situation personnelle, ne peuvent pas se rendre dans les bureaux de vote habituels (se rapporte également au facteur : **Égalité politique**).

Les exclusions *de jure* et l'accès limité au vote peuvent constituer des stratégies visant à exclure les opposants politiques et leurs partisans de la jouissance de leur droit à participer, ce qui porte atteinte à l'intégrité électorale.

2. PARTIS POLITIQUES RESTREINTS

*Dans le modèle EDdM, la sous-dimension **Liberté des partis politiques** désigne la mesure dans laquelle les partis politiques sont libres de se former et de faire campagne pour obtenir un mandat politique.*

Question : Lorsque des élections se déroulent dans un cadre de limitation de la liberté des partis politiques, quelles conséquences cela peut-il avoir sur l'intégrité des processus électoraux ?

On trouve au cœur des processus électoraux des partis politiques et des candidates et candidats indépendants qui participent à l'élection sur un pied d'égalité, qu'ils et elles soient au pouvoir ou dans l'opposition. La restriction de la liberté des partis politiques, qui existe parfois en dehors de la course électorale, peut profondément atteindre l'intégrité des processus électoraux.

Les partis et élites au pouvoir ont la capacité d'affaiblir leurs opposants politiques en abusant de leurs fonctions. Citons par exemple la mise en place de fausses procédures juridiques visant les partis de l'opposition et leurs directions, les campagnes d'agression, de harcèlement et d'intimidation dirigées contre les membres et les soutiens de l'opposition, voire les assassinats politiques.

Lorsque les partis politiques ne peuvent pas fonctionner librement, ils peuvent être affaiblis au point de ne plus pouvoir participer pleinement aux processus électoraux. Dans ce cas, l'intégrité électorale est compromise.

3. GOUVERNEMENT NON ÉLU

*Dans le modèle EDdM, la sous-dimension **Élection du gouvernement** désigne la mesure dans laquelle les fonctions gouvernementales nationales représentatives sont pourvues par voie d'élection.*

Question : Lorsque des élections ont lieu dans un cadre où le gouvernement n'est pas élu, en quoi cela peut-il nuire à l'intégrité des processus électoraux ?

Dans la plupart des cas, les élections garantissent une transition pacifique d'un gouvernement démocratiquement élu à un autre. Cependant, il arrive que soient organisées des élections démocratiques dans un pays où le gouvernement n'est pas élu.

Cela peut être dû à une ou plusieurs des raisons suivantes : (a) le pays est en phase de transition de l'autoritarisme à la démocratie ou (b) de la guerre à la paix, et la continuité du gouvernement élu peut avoir été interrompue ; le pays peut (c) être en phase de transition d'une crise politique profonde vers une consolidation démocratique ; ou (d) les élections précédentes ont servi de façade à des régimes autoritaires pour acquérir une légitimité extérieure.

Dans les trois premiers cas, ces pays sont souvent dirigés par une forme ou une autre d'autorité chargée de la transition. En outre, les élections peuvent être gérées par des organismes à qui l'on a temporairement confié cette tâche. Les risques qui peuvent se matérialiser et nuire à l'intégrité électorale sont, entre autres, l'absence de continuité de la gouvernance démocratique et de la tenue d'élections, l'incertitude quant à la volonté réelle de démocratisation, et les compromis relatifs au calendrier et à l'échelonnement des élections (qui comportent des risques politiques, juridiques, techniques, sécuritaires et autres).

4. INEFFICACITÉ DU PARLEMENT

*Dans le modèle EDdM, la sous-dimension **Efficacité du parlement** indique dans quelle mesure le corps législatif est capable d'exercer son contrôle sur l'exécutif.*

Question : Lorsque des élections ont lieu dans un cadre où le parlement est inefficace, en quoi cela peut-il nuire à l'intégrité des processus électoraux ?

L'efficacité des parlements et l'intégrité électorale sont étroitement liées. Par leur fonction législative, les parlements jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de réformes juridiques électorales visant à optimiser les conditions d'intégrité des élections. Par exemple, ces mesures peuvent comprendre des révisions périodiques de la délimitation des frontières ou la mise en conformité des lois électorales nationales avec les engagements et les normes adoptées à l'échelle internationale. Le parlement doit veiller à ce que le cadre juridique électoral offre des conditions équitables à tous les acteurs politiques.

Les parlements doivent également allouer des ressources suffisantes pour la conduite des élections et ils sont souvent responsables de la nomination non partisane des équipes dirigeantes des organes de gestion des élections (OGE). Ils jouent un rôle important dans le contrôle des OGE et autres entités dont le mandat est de soutenir l'organisation des élections. Ce contrôle doit être exercé avec prudence afin d'éviter toute perception d'ingérence (AGORA s. d.).

Lorsque les parlements sont inefficaces dans l'exercice de leurs fonctions, l'intégrité des élections peut être mise en danger.

5. DÉMOCRATIE LOCALE LIMITÉE

*Dans le modèle EDdM, la sous-dimension **Démocratie locale** désigne la mesure dans laquelle les citoyens et citoyennes peuvent participer à des élections libres pour élire des gouvernements locaux influents.*

Question : Lorsque des élections ont lieu dans un cadre où la démocratie locale est limitée, en quoi cela peut-il nuire à l'intégrité des processus électoraux ?

La démocratie locale fait souvent référence à :

la décentralisation du pouvoir et des responsabilités en faveur d'institutions démocratiques situées au niveau des villages, des communes, des villes, des métropoles, des districts, des comtés et des autres échelons locaux équivalents. Ces institutions démocratiques locales comprennent généralement, mais pas exclusivement, des maires (ou bourgmestres ou administrateurs communaux) et d'autres représentants élus. [...] Une démocratie locale efficace peut faciliter la participation du public, améliorer la qualité des services publics, renforcer les communautés et permettre d'atteindre de meilleurs résultats en matière de développement. [Cependant,] un transfert excessif de pouvoirs peut [...] se traduire par la formation d'oligarchies ou d'autocraties locales, qui exercent leurs pouvoirs sans véritable légitimité démocratique et sans avoir à rendre de comptes (Bulmer 2017, p. 6).

Lorsque la démocratie locale est restreinte, que ce soit parce que les élections locales n'ont pas lieu, qu'il y a des limites à la participation à ces élections ou qu'elles ouvrent la voie à des oligarques ne rendant aucun compte, l'intégrité des élections peut être menacée.

6. ACCÈS LIMITÉ À LA JUSTICE

*Dans le modèle EDdM, la sous-dimension **Accès à la justice** désigne la mesure dans laquelle le système juridique est équitable. En d'autres termes, la population n'est pas soumise à des arrestations ou à des détentions arbitraires et elle a le droit de relever de la compétence de tribunaux compétents, indépendants et impartiaux, et de demander réparation auprès d'eux, sans retard injustifié.*

Question : Lorsque des élections ont lieu dans des cadres où l'accès à la justice est limité, en quoi cela peut-il nuire à l'intégrité des processus électoraux ?

La justice ne prévaut que lorsqu'elle est accessible à tous et toutes. L'égalité devant la justice autonomise les individus et les groupes en leur permettant de lutter contre la discrimination, de traiter les plaintes, de faire entendre leur voix ou de demander des comptes aux instances de décision.

L'accès à la justice implique un large accès du public à la justice aux niveaux local, régional, national et international. Cela implique que les coûts financiers pour obtenir justice soient raisonnables, que la population et les journalistes aient accès aux salles d'audience dans lesquelles se déroulent les procès, et que les jugements soient expliqués et rendus publics. Un accès limité à la justice peut affecter de manière disproportionnée des groupes marginalisés tels que les femmes, les minorités ethniques et religieuses ou les pauvres.

Dans les pays où l'accès à la justice est limité, il risque d'en être de même en ce qui concerne la justice électorale. Lorsque c'est le cas, l'intégrité des élections peut être menacée (IDEA International 2010 ; Figueroa 2016).

7. LIBERTÉS CIVILES LIMITÉES

*Dans le modèle EDdM, la sous-dimension **Libertés civiles** indique dans quelle mesure les droits et libertés civiles sont respectées (les citoyens et citoyennes jouissent des libertés d'expression, de presse, de réunion et d'association, de religion et de circulation).*

Question : Lorsque les élections se déroulent dans des cadres où les libertés civiles sont limitées, en quoi cela peut-il nuire à l'intégrité des processus électoraux ?

Les droits et libertés civiles comprennent la liberté d'expression, la liberté de la presse, la liberté de réunion et d'association, la liberté de religion et la liberté de circulation. La liberté d'expression concerne la mesure dans laquelle la population peut discuter ouvertement des questions politiques. La liberté de réunion et d'association a trait à la mesure dans laquelle les groupes politiques et de la société civile (par exemple, les groupes de défense des droits civiques) peuvent s'organiser librement. La liberté de la presse se rapporte à la mesure dans laquelle les médias d'information sont diversifiés, honnêtes, critiques à l'égard du gouvernement et exempts de toute censure (de la part des pouvoirs publics ou auto-imposée). La liberté de religion concerne la mesure dans laquelle les individus et les groupes peuvent pratiquer librement leur religion. La liberté de circulation renvoie à la mesure dans laquelle les individus et les groupes ont la liberté de se déplacer à l'étranger et à l'intérieur du pays.

L'absence de ces libertés pourrait avoir de graves conséquences sur l'intégrité des élections. Par exemple, lorsque des élections se déroulent dans un environnement où les questions politiques ne peuvent pas être librement débattues, où les citoyens et citoyennes ne peuvent pas en toute liberté s'organiser politiquement, où la couverture médiatique des élections est contrôlée par le gouvernement, où les individus ne peuvent pas participer aux élections en raison de leur religion, de leur race ou de leur appartenance ethnique, ou encore où les déplacements sont limités, alors le contexte sera moins propice à la tenue d'élections démocratiques.

8. ABSENCE D'ÉGALITÉ POLITIQUE

*Dans le modèle EDdM, la sous-dimension **Égalité politique** désigne la mesure dans laquelle l'égalité politique entre les groupes sociaux et les genres a été réalisée (les citoyens et citoyennes ne sont soumis ni à la discrimination ni à l'exclusion en raison de leur genre ou de leur identité sociale).*

Question : Lorsque des élections ont lieu dans des cadres où l'égalité politique fait défaut, en quoi cela peut-il nuire à l'intégrité des processus électoraux ?

L'inégalité politique fait référence aux contraintes imposées à des groupes sociaux en raison de leur identité (ethnique, culturelle, religieuse ou linguistique), ou à la marginalisation en raison de leur affiliation politique, de leur orientation sexuelle ou de leurs capacités physiques (Haut-Commissariat aux droits de l'homme 2010 ; voir également ONU 2021).

De nombreuses études ont montré que les inégalités peuvent nuire à la participation aux élections. Par exemple, les inégalités économiques sont susceptibles de détourner du politique et de miner la participation aux élections de toute la population, à l'exception des personnes les plus aisées (Solt 2008). Les inégalités raciales et économiques – par exemple, en période de pandémie – et les inégalités face à la santé publique affectant les personnes handicapées, entre autres, sont susceptibles d'entraîner une baisse de la participation aux élections des groupes défavorisés (Smith et Pattabhiraman 2020). Lorsque la participation aux élections est compromise en raison de n'importe quel type d'inégalité politique, l'intégrité électorale en pâtit.

9. ABSENCE D'INDÉPENDANCE DU POUVOIR JUDICIAIRE

*Dans le modèle EDdM, la sous-dimension **Indépendance du pouvoir judiciaire** désigne la mesure dans laquelle les tribunaux ne sont pas soumis à une influence injustifiée de la part des autres branches du gouvernement, en particulier de l'exécutif.*

Question : Lorsque des élections ont lieu dans des cadres où le système judiciaire n'est pas indépendant, en quoi cela peut-il nuire à l'intégrité des processus électoraux ?

Essentielle au bon fonctionnement de la démocratie, l'indépendance du pouvoir judiciaire est garantie par l'État et inscrite dans la constitution ou dans la loi. Cette indépendance du pouvoir judiciaire ne peut exister sans impartialité (pouvoirs judiciaires exercés sans être l'objet d'influences, incitations, pressions, menaces ou interventions indues), sans la compétence pour traiter toutes les questions de nature judiciaire, sans le droit d'être jugé par des cours ou tribunaux ordinaires conformément aux procédures légales établies, etc. (Haut-Commissariat aux droits de l'homme 1985).

Lorsque le pouvoir judiciaire ne peut pas faire respecter son indépendance – en particulier vis-à-vis des partis politiques qui interfèrent directement ou par l'intermédiaire des branches exécutives – il perd sa crédibilité à résoudre les litiges électoraux et, partant, sa capacité à restaurer l'intégrité électorale lorsque celle-ci est mise à mal, voire absente. Dans ce type de cas, nombre de spécialistes recommandent de confier la résolution des litiges électoraux à des tribunaux et organes spécialisés (IDEA International 2010, p. 5, 9), bien que ces institutions puissent également être confrontées à des problèmes d'indépendance et d'intégrité (Norris, Frank et Coma 2014, p. 97). Ces questions sont approfondies dans le *Guide sur les facteurs de risque internes*.

10. IMPRÉVISIBILITÉ DE L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS

*Dans le modèle EDdM, la sous-dimension **Prévisibilité de l'exécution des décisions** désigne la mesure dans laquelle l'exécutif et les fonctionnaires appliquent les lois de manière prévisible.*

Question : Lorsque les élections se déroulent dans des cadres où l'application de la loi est imprévisible, en quoi cela peut-il nuire à l'intégrité des processus électoraux ?

La prévisibilité de l'exécution des décisions est au cœur de la sécurité juridique. Ce principe est nécessaire afin que toute personne concernée puisse évaluer avec une relative précision les conséquences juridiques de ses actes et l'issue des procédures judiciaires (Paunio 2009). Pour le bon fonctionnement des sociétés démocratiques, il est essentiel que le pouvoir exécutif applique les décisions de manière prévisible, tandis que les législateurs et le pouvoir judiciaire doivent veiller à ce que les lois soient acceptables pour le plus grand nombre, qu'elles conviennent à des situations qui peuvent évoluer rapidement et qu'elles soient interprétées de manière prévisible (Paunio 2009 ; Lindquist et Cross 2010).

En l'absence d'application de la loi, même le meilleur cadre juridique électoral risque de ne pas permettre la tenue d'élections intègres. La prévisibilité de l'application de la loi est essentielle en matière électorale, car si les lois électorales ne sont pas appliquées de manière cohérente, un sentiment d'impunité ou la méfiance de la population à l'égard du processus électoral s'installera. Par conséquent, dans les pays confrontés à des problèmes systémiques d'application de la loi, cette fonction peut être confiée à des organes indépendants et spécialisés dans l'application du droit électoral, tels que des procureurs électoraux ou les cours/tribunaux électoraux (ACE, s. d. a).

11. CORRUPTION

*Dans le modèle EDdM, la sous-dimension **Absence de corruption** désigne la mesure dans laquelle l'exécutif, et plus largement l'administration publique, n'abusent pas de leurs fonctions pour en tirer un bénéfice personnel.*

Question : Lorsque les élections se déroulent dans des cadres où la corruption est profondément ancrée, en quoi cela peut-il nuire à l'intégrité des processus électoraux ?

La corruption enracinée et les comportements relevant de la corruption représentent un risque important pour l'intégrité électorale, et ce pour plusieurs raisons. De nombreuses fraudes électorales reposent sur des comportements corrompus, notamment la corruption d'électeurs, d'agents électoraux ou d'administrateurs électoraux (achat de votes). Dans de nombreux cas, les politiques et les fonctionnaires se livrant à la corruption vont répartir les ressources de l'État sur une base discriminatoire, par exemple l'accès aux prestations sociales et aux services, afin de récompenser/mobiliser les membres de leur parti et leurs partisans.

Une pratique de corruption très répandue est le népotisme professionnel, qui crée des réseaux d'obligations hiérarchiques ou encourage les contributions illégales. Ces pratiques interviennent notamment lors d'élections très disputées, où les marges de victoire sont potentiellement étroites (Rose-Ackerman 2018; Sule, Sani et Mat 2018).

Les avis divergent quant à la relation entre la corruption et la participation aux élections. La corruption peut accroître la participation si la population se mobilise pour éliminer les élites corrompues en se rendant aux urnes. Cependant, la corruption peut également diminuer la participation parce qu'elle use le système politique, entraînant la méfiance et l'apathie de l'électorat. Il semble que ce soit le cas dans les pays où la corruption est de niveau faible ou intermédiaire (Dahlberg et Solevid 2016).

Enfin, la corruption tend à exacerber les inégalités de genre en créant un environnement peu propice aux candidates, qui sont moins susceptibles que les hommes d'acheter des voix ou d'être promues par voie de népotisme. Les femmes étant moins enclines à adopter des comportements corrompus, les investissements en faveur de l'égalité de genre peuvent se traduire par une baisse des niveaux de corruption au fil du temps (Sida 2015; Transparency International 2013 ; Schwenk 2022).

12. SOCIÉTÉ CIVILE ET ENGAGEMENT CIVIQUE RESTREINTS

Ce facteur combine deux sous-dimensions du modèle EDdM qui sont étroitement liés dans les élections : la Société civile et l'Engagement civique.

*Dans le modèle EDdM, la sous-dimension **Société civile** désigne la mesure dans laquelle une vie sociale organisée, volontaire, auto-génératrice et autonome est possible sur le plan institutionnel.*

*Dans le modèle EDdM, la sous-dimension **Engagement civique** désigne la mesure dans laquelle les gens s'engagent dans des associations politiques et apolitiques et dans des syndicats.*

Question : Lorsque les élections se déroulent dans des cadres où la société civile et l'engagement civique sont limités, en quoi cela peut-il nuire à l'intégrité des processus électoraux ?

L'espace de la société civile dans lequel les citoyens et citoyennes peuvent s'auto-organiser et l'engagement civique en tant qu'utilisation de cet espace pour traiter des questions sociales et politiques sont deux caractéristiques importantes des sociétés démocratiques.

Pour que les acteurs de la société civile exercent une réelle influence, il est nécessaire qu'une grande partie de la population s'engage dans leurs activités ou les soutienne. Dans les pays où la classe politique souhaite saper la société civile, elle s'efforce de rompre les liens entre les OSC et la population. Ces actions peuvent comprendre des campagnes de dénigrement dirigées contre des OSC – les qualifiant souvent d'émissaires ou d'agents étrangers, décourageant ainsi les citoyens et citoyennes d'assister aux événements organisés par ces OSC – voire des poursuites judiciaires. Dans certains cas, les gouvernements créent des réseaux de fausses OSC afin de semer la confusion et de contrecarrer les efforts véritables menés par la société civile (TACSO 2019; Ewepu 2021).

Les OSC du monde entier, qui exerçant un contrôle indépendant des activités électorales, sont rompues à la protection de l'intégrité électorale. Dans un contexte où la société civile et l'engagement civique sont limités, la population et les OSC peuvent trouver difficile et risqué de s'engager dans cette tâche.

FACTEURS DE RISQUE QUI NE S'INSCRIVENT PAS DANS LE MODÈLE DE L'ÉTAT DE LA DÉMOCRATIE DANS LE MONDE

Justice
WALL

I WANT
TRUTH



13. ALÉAS ENVIRONNEMENTAUX

Question : Lorsque des élections ont lieu dans des cadres où se concrétisent des aléas environnementaux, en quoi cela peut-il nuire à l'intégrité des processus électoraux ?

Les risques ou aléas environnementaux sont définis comme « des événements extrêmes ou des substances sur la Terre et au sein de son système écologique qui peuvent entraîner des conséquences néfastes pour les humains et ce qui est important pour eux » (Liverman 2001). Les risques environnementaux sont de plus en plus liés au changement climatique et peuvent avoir de graves conséquences sur la gouvernance démocratique, en raison de leurs effets sur, entre autres, la sécurité alimentaire, les conflits, la rareté de l'eau et les migrations (Lindvall 2021).

Le nombre de catastrophes naturelles, notamment les inondations et les cyclones, a triplé ces quarante dernières années (IEP 2020). Cette évolution spectaculaire correspond aux prévisions des climatologues, il est donc très probable que les élections seront de plus en plus perturbées par les risques naturels au fil du temps (Asplund *et al.* 2022). James et Alihodžić (2020) décrivent les principaux effets néfastes des catastrophes naturelles sur l'intégrité des élections. Ils concernent notamment de la délibération, la contestation, la participation et la qualité de la gestion électorale.

Par exemple, les situations d'urgence peuvent réduire les possibilités de délibération en réduisant les activités des organes de presse et du journalisme indépendant au service minimal. L'égalité de la contestation est mise à mal dans les États où les personnes au pouvoir contrôlent les médias d'État en les utilisant comme outils de campagne, tandis que les partis d'opposition – en raison d'une situation d'urgence déclarée – sont « confinés », sans possibilité de se mobiliser. En outre, les dons et l'aide humanitaire générées par les mesures de secours d'urgence peuvent être détournés pour acheter des votes. L'on sait également que l'égalité de participation peut être compromise dans les régions touchées par une catastrophe naturelle. La gestion des élections

est alors pénalisée, car les situations d'urgence peuvent contraindre les OGE et d'autres acteurs à faire des compromis, à imposer des restrictions financières supplémentaires, voire à rendre les élections impossibles à organiser (James et Alihodžić 2020; IDEA International 2022; James, Clark et Asplund 2023).

14. PRÉSENCE EN LIGNE D'ACTEURS PROBLÉMATIQUES

Question : Lorsque des élections ont lieu dans des cadres en ligne où opèrent des acteurs problématiques, en quoi cela peut-il nuire à l'intégrité des processus électoraux ?

Il est de plus en plus difficile de se repérer dans l'environnement de l'information actuel en raison de la quantité écrasante et de la grande variété de données disponibles, souvent contradictoires et de qualité douteuse. Le volume sans précédent d'informations potentiellement fausses ou trompeuses peut submerger quiconque les utilise. L'ingérence étrangère et la désinformation à l'échelon national sont des phénomènes de plus en plus préoccupants, amplifiés par les algorithmes des réseaux sociaux et des médias grand public basés sur l'intelligence artificielle (Noel et Chan 2022 ; Dawood 2021).

Dans un contexte où des acteurs problématiques manipulent l'environnement de l'information en ligne, les auteurs de ces délits cibleront souvent les élections dans le cadre d'un effort plus large visant à saper et à déstabiliser les institutions et les processus démocratiques. « La désinformation en ligne peut amplifier la confusion de l'électorat, réduire la participation, intensifier les fractures sociales, réprimer la participation politique des femmes et d'autres populations marginalisées, et entamer la confiance du public dans les institutions démocratiques. » (NDI, s. d. ; NDI 2019) Dans ce type de cas, l'intégrité des élections est en danger.

15. CONTEXTES VIOLENTS (DIVERS TYPES DE VIOLENCE)

Question : Lorsque les élections se déroulent dans des cadres marqués par la violence, en quoi cela peut-il nuire à l'intégrité des processus électoraux ?

De nombreux pays sont confrontés à la violence résultant de conflits communautaires, d'insurrections et d'actions de groupes criminels organisés, de gouvernements oppressifs utilisant des services du secteur de la sécurité, de guerres civiles, etc. Plus précisément, la violence politique implique « un répertoire hétérogène d'actions visant expressément à infliger des dommages physiques, psychologiques et symboliques à des individus et/ou à des biens, dans l'intention d'influencer divers publics afin d'influencer des changements politiques, sociaux et/ou culturels ou d'y résister » (Bosi, Ó Dochartaigh et PISOIU 2016, p. 1). La sous-dimension **Intégrité et sécurité des personnes** du modèle EDdM indique dans quelle mesure l'intégrité physique est respectée et dans quelle mesure les personnes sont à l'abri de la violence politique étatique et non étatique. Elle examine différents types de violations, notamment la torture et les disparitions et assassinats politiques/extrajudiciaires (IDEA International, s. d.).

Les élections sont des événements politiques à forts enjeux. Par conséquent, lorsque des élections se déroulent dans des contextes violents, elles sont souvent entachées de violence (Staniland 2015). Fjelde et Höglund (2022) notent que la violence peut devenir une caractéristique institutionnalisée de la dynamique électorale dans les autocraties électorales et les pays au passé rongé par les conflits. La violence liée aux élections, qu'elle soit physique, psychologique ou sexuelle, entraîne la privation des droits et de la capacité des citoyens et citoyennes ou des groupes à voter et à présenter leur candidature (ACE, s. d. b) et peut, à terme, compromettre l'intégrité du processus et de ses résultats.

16. DISCRIMINATION ET VIOLENCE FONDÉES SUR LE GENRE

Question : Lorsque des élections ont lieu dans des cadres où prévalent la discrimination et la violence fondées sur le genre, en quoi cela peut-il nuire à l'intégrité des processus électoraux ?

La discrimination et la violence fondées sur le genre font partie des violations des droits humains les plus répandues dans le monde. Une femme sur trois est victime de violences physiques ou sexuelles au cours de sa vie. La violence fondée sur le genre touche les femmes et les filles de tous les milieux socioéconomiques, tant dans les pays en développement que dans les pays développés (Banque mondiale 2019 ; OMS 2021). En période de conflit et de crise, le risque de violence sexuelle et sexiste augmente considérablement pour les femmes, les filles et les personnes LGBTQIA+. Par peur des représailles, de la stigmatisation et de ne pas être crues, peu de victimes et de survivantes demandent de l'aide ou portent plainte (ONU Femmes 2021).

La violence fondée sur le genre en politique et dans les élections englobe un large éventail de tactiques visant à exclure les femmes et les minorités de la vie politique et publique. « Les élections étant le principal événement permettant d'établir le pouvoir politique formel (...) la violence à l'égard des femmes lors des élections reste le principal obstacle à la réalisation des droits politiques des femmes. » (ONU Femmes/PNUD 2018, p. 1) Les actes violents de ce type en politique et lors des élections s'inscrivent dans un continuum comprenant la violence physique, sexuelle, psychologique et en ligne (Bjarnegård et Zetterberg 2023). Les actes en question peuvent aller de l'intimidation et du harcèlement des femmes dans la sphère privée, publique ou politique, à la démission forcée et à l'assassinat de candidates (Bjarnegård 2018 ; Bardall, Bjarnegård et Piscopo 2020).

La violence contre les femmes facilitée par la technologie (Bjarnegård et Zetterberg 2023) et la désinformation sexiste (NDI 2021) sont des tendances de plus en plus marquées. Les lois électorales perpétuant des stéréotypes de genre ou ne tenant pas compte du genre risquent d'entraver davantage

la capacité des femmes à exercer leurs droits électoraux. La discrimination sexuelle et la violence fondée sur le genre restent donc un risque et une menace pour l'intégrité des processus et des résultats électoraux dans le monde entier (Thalin et Alihodžić 2023).

Références

- ACE Réseau du savoir électoral, « Enforcement of Electoral Integrity » [Exécution de l'intégrité des élections], [s. d. a], <<https://aceproject.org/main/english/ei/eih.htm>>, consulté le 29 mars 2024
- , « Consequences of electoral violence » [Conséquences de la violence électorale], [s. d. b], <https://aceproject.org/ace-en/topics/ev/Electoral%20violence/consequences-of-electoral-violence/mobile_browsing/onePag>, consulté le 29 mars 2024
- Agence suédoise de développement et de coopération internationale (Sida), *Gender and Corruption* [Genre et corruption], Synthèse, mars 2015, <<https://cdn.sida.se/publications/files/-gender-and-corruption.pdf>>, consulté le 29 mars 2024
- AGORA, « Parliaments and Elections », [Parlements et élections] [s. d.], <<https://agora-parl.org/resources/aoe/parliaments-and-elections>>, consulté le 8 avril 2024
- Alihodžić S. et Uribe Burcher C., *Electoral Risk Management Tool: External Factors Guide* [Outil de gestion des risques électoraux : Guide sur les facteurs de risque externes], 2^e édition, Stockholm, IDEA International, 2018, <<https://doi.org/10.31752/idea.2018.45>>
- Alihodžić S., Asplund E., Bicu I. et Wolf P., *Electoral Risks: Guide to Internal Risks Factors* [Risques électoraux : Guide sur les facteurs internes], Stockholm, IDEA International, 2024, <<https://doi.org/10.31752/idea.2024.40>>
- Asplund E., Birch S. et Fischer J., « Wildfires, hurricanes, floods and earthquakes: How elections are impacted by natural hazards » [Incendies, ouragans, inondations et tremblements de terre : Impact des risques naturels sur les élections], IDEA International, 1^{er} septembre 2022, <<https://www.idea.int/news-media/news/wildfires-hurricanes-floods-and-earthquakes-how-elections-are-impacted-natural>>, consulté le 29 mars 2024
- Banque mondiale, « Gender-based violence (violence against women and girls) » [Violence fondée sur le genre (violence à l'encontre des femmes et des filles)], 25 septembre 2019, <<https://www.worldbank.org/en/topic/socialsustainability/brief/violence-against-women-and-girls>>, consulté le 29 mars 2024
- Bardall G., Bjarnegård E. et Piscopo J. M., « How is political violence gendered? Disentangling motives, forms, and impacts » [Comment la violence politique est-elle genrée ? Distinguer les motifs, les formes et les impacts], *Political Studies*, 68/4 (2020), p. 916-935, <<https://doi.org/10.1177/0032321719881812>>
- Bjarnegård E., « Making gender visible in election violence: Strategies for data collection » [Visibiliser le genre dans les violences électORALES : Stratégies de collecte de données], *Politics and Gender*, 14/4 (2018), p. 690-695, <<https://doi.org/10.1017/S1743923X18000624>>
- Bjarnegård E. et Zetterberg P. (dir.), *Gender and Violence against Political Actors* [Genre et violences contre des acteurs politiques], Philadelphie (PA), Temple University Press, 2023

- Bosi L., Dochartaigh N. Ó. et PISOIU D. (dir.), *Political Violence in Context: Time, Space and Milieu* [La violence politique en contexte : Temps, espace et milieu], Colchester, ECPR Press, 2016, <<https://hdl.handle.net/1814/38505>>, consulté le 29 mars 2024
- Bulmer E. W., *Démocratie locale, Guide introductif à l'élaboration d'une constitution n° 13 d'IDEA International*, Stockholm, IDEA International, 2017, <<https://www.idea.int/publications/catalogue/local-democracy?lang=fr>>, consulté le 29 mars 2024
- Commission mondiale sur les élections, la démocratie et la sécurité, *Renforcer la démocratie : Une stratégie destinée à améliorer l'intégrité des élections dans le monde*, Stockholm et Genève, IDEA International et Fondation Kofi Annan, 2012, <<https://www.idea.int/publications/catalogue/deepening-democracy-strategy-improving-integrity-elections-worldwide?lang=fr>>, consulté le 29 mars 2024
- Dahlberg S. et Solevid M., « Does corruption suppress voter turnout? » [La corruption supprime-t-elle la participation électorale ?], *Journal of Elections, Public Opinion and Parties*, 26/4, 2016, p. 489-510, <<https://doi.org/10.1080/17457289.2016.1223677>>
- Dawood Y., « Combatting foreign election interference: Canada's electoral ecosystem approach to disinformation and cyber threats » [Lutter contre les interférences électorales étrangères : L'approche de l'écosystème électoral canadien face à la désinformation et aux cybermenaces], *Election Law Journal*, 20/1, 2021, p. 10-31, <<http://doi.org/10.1089/elj.2020.0652>>
- Ewepu G., « Foundation alleges politicians use fake CSOs to frustrate genuine activists » [La Fondation accuse les politiques d'utiliser de fausses OSC pour contrarier les projets des vrais activistes], *Vanguard*, 12 mai 2021, <<https://www.vanguardngr.com/2021/05/foundation-alleges-politicians-use-fake-csos-to-frustrate-genuine-activists>>, consulté le 29 mars 2024
- Figueroa M. D. C. A., « Access to Justice and Electoral Integrity: A Policy Brief of the Electoral Integrity Initiative » [Accès à la justice et intégrité électorale : Note d'information de l'Initiative pour l'intégrité électorale], Fondation Kofi Annan, Note d'information n° 3, 2016, <<https://www.kofiannanfoundation.org/wp-content/uploads/2016/11/EII-Policy-Brief-3-Access-to-Justice-and-Electoral-Integrity.pdf>>, consulté le 30 mars 2024
- Fjelde H. et Höglund K., « Introducing the Deadly Electoral Conflict dataset (DECO) » [Présentation de l'ensemble de données sur les conflits électoraux meurtriers], *Journal of Conflict Resolution*, 66/1 (2022), p. 162-185, <<https://doi.org/10.1177/00220027211021620>>
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *Principes fondamentaux relatifs à l'indépendance de la magistrature*, adoptés le 6 septembre 1985 (par le Septième congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants ; ultérieurement entérinés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 40/32 du 29 novembre 1985 et 40/146 du 13 décembre 1985), <<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/basic-principles-independence-judiciary>>, consulté le 30 mars 2024
- , *Droits des minorités : Normes internationales et indications pour leur mise en œuvre*, New York et Genève, ONU, 2010, <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/MinorityRights_fr.pdf>, consulté le 30 mars 2024
- , *Droits de l'homme et élections : Manuel des normes internationales relatives aux droits de l'homme applicables aux élections*, Série sur la formation professionnelle n° 2/Rev.1, New York et Genève, ONU, 2021, <https://www.ohchr.org/sites/default/files/2022-06/Human-Rights-and-Elections_FR.pdf>, consulté le 29 mars 2024

- IDEA International, *Electoral Justice: An Overview of the International IDEA Handbook* [Justice électorale : Un aperçu du Manuel d'IDEA International], Stockholm, IDEA International, 2010, <<https://www.idea.int/publications/catalogue/electoral-justice-international-idea-handbook>>, consulté le 29 mars 2024
- , *The Global State of Democracy: Exploring Democracy's Resilience* [État de la démocratie dans le monde : Étude de la résilience démocratique], Stockholm, IDEA International, 2017, <<https://www.idea.int/publications/catalogue/global-state-democracy-exploring-democracys-resilience>>, consulté le 29 mars 2024
- , « Impact of Natural Hazards on Elections » [Conséquences des catastrophes naturelles sur les élections], 1^{er} septembre 2022 (et mises à jour), <<https://www.idea.int/news-media/multimedia-reports/impact-natural-hazards-elections>>, consulté le 29 mars 2024
- , *The Global State of Democracy 2023: The New Checks and Balances* [État de la démocratie dans le monde 2023 : Nouveaux pouvoirs et contre-pouvoirs], Stockholm, IDEA International, 2023, <<https://doi.org/10.31752/idea.2023.78>>
- , « The Global State of Democracy Indices » [Indices de l'État de la démocratie dans le monde], [s. d.], <<https://www.idea.int/democracytracker/about-the-gsod-indices>>, consulté le 29 mars 2024
- Institute for Economics and Peace (IEP), *Ecological Threat Register 2020: Understanding Ecological Threats, Resilience and Peace* [Registre des menaces écologiques 2020 : Comprendre les menaces écologiques, la résilience et la paix], Sydney, IEP, 2020), <https://www.visionofhumanity.org/wp-content/uploads/2020/10/ETR_2020_web-1.pdf>, consulté le 30 mars 2024
- James T. S. et Alihodžić S., « When is it democratic to postpone an election? Elections during natural disasters, Covid-19, and emergency situations » [Quand est-il démocratique de reporter une élection ? Élections lors de catastrophes naturelles, durant le COVID-19 et autres situations d'urgence], *Election Law Journal*, 19/3 (2020), p. 344-362, <<http://doi.org/10.1089/elj.2020.0642>>
- James T. S., Clark A. et Asplund E. (dir.), *Elections During Emergencies and Crises: Lessons for Electoral integrity from the Covid-19 Pandemic* [Élections en situation d'urgence et de crise : Les leçons de la pandémie de Covid-19 pour l'intégrité électorale], Stockholm, IDEA International, 2023, <<https://doi.org/10.31752/idea.2023.24>>
- Lindquist A. S. et Cross C. F., *Stability, predictability and the rule of law: Stare decisis as reciprocity norm* [Stabilité, prévisibilité et État de droit : La règle du précédent comme norme de réciprocité], Faculté de droit de l'Université du Texas, 2010, <<https://law.utexas.edu/conferences/measuring/The%20Papers/Rule%20of%20Law%20Conference.crosslindquist.pdf>>, consulté le 29 mars 2024
- Lindvall D., *Democracy and the Challenge of Climate Change, International IDEA Discussion Paper 3/2021* [La démocratie et le défi du changement climatique, Document de réflexion 3/2021], Stockholm, IDEA International, 2021, <<https://doi.org/10.31752/idea.2021.88>>
- Liverman D., « Environmental risk and hazards » [Risques et dangers environnementaux], in N. J. Smelser et Baltes P. B. (dir.), *International Encyclopedia of the Social and Behavioral Sciences*, Oxford, Pergamon, 2001, <<https://doi.org/10.1016/B0-08-043076-7/04141-3>>

- National Democratic Institute (NDI), *Disinformation, social media, and electoral integrity* [Désinformation, médias sociaux et intégrité électorale], [s. d.], <<https://www.ndi.org/disinformation-social-media-and-electoral-integrity>>, consulté le 20 mai 2024
- , « Disinformation and electoral integrity: A guidance document for NDI elections programs » [Désinformation et intégrité électorale : Un document d'orientation pour les programmes électoraux du NDI], 13 mai 2019, <<https://www.ndi.org/publications/disinformation-and-electoral-integrity-guidance-document-ndi-elections-programs>>, consulté le 29 mars 2024
- , *Addressing Online Misogyny and Gendered Disinformation: A How-to Guide* [Lutter contre la misogynie en ligne et la désinformation sexiste : Guide pratique] Washington, DC, NDI, 2021, <<https://www.ndi.org/publications/addressing-online-misogyny-and-gendered-disinformation-how-guide>>, consulté le 20 mai 2024
- Noel F. et Chan Z., *When facts polarize: Russian information operations and polarization through factual content* [Quand les faits polarisent : Les opérations d'information russes et la polarisation par le contenu factuel], SSRN, 14 avril 2022, <<http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.4122667>>
- Norris P., Frank R. W. et Martinez i Coma F. (dir.), *Advancing Electoral Integrity* [Faire progresser l'intégrité électorale], New York, Oxford University Press, 2014, <<https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780199368709.001.0001>>
- ONU Femmes, *Prévention des violences à l'égard des femmes en politique*, New York, ONU Femmes, 2021, <<https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2021/Guidance-note-Preventing-violence-against-women-in-politics-fr.pdf>>, consulté le 20 mai 2024
- ONU Femmes et Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), *Prévenir la violence à l'égard des femmes dans les élections : Un guide de programmation*, 2017, <https://www.eods.eu/library/UNWomen_2017_PreventingViolenceAgainstWomen_FR.pdf>, consulté le 29 mars 2024
- Organisation mondiale de la santé (OMS), *Violence Against Women Prevalence Estimates* [Estimations de la prévalence de la violence à l'égard des femmes], 2018, Genève, OMS, 2021, <<https://www.who.int/publications/i/item/9789240022256>>, consulté le 29 mars 2024
- Paunio E., « Beyond predictability—reflections on legal certainty and the discourse theory of law in the EU legal order » [Au-delà de la prévisibilité : Réflexions sur la certitude juridique et la théorie du discours du droit dans l'ordre juridique de l'UE], *German Law Journal*, 10/11 (2009), p. 1469-1493, <<https://doi.org/10.1017/S2071832200018332>>
- Rose-Ackerman S., « Corruption & purity » [Corruption et pureté], *Daedalus*, 147/3 (2018), p. 98-110, <https://doi.org/10.1162/daed_a_00505>
- Schwenk J., « Candidate selection and female representation in the context of high corruption : The case of Italy's 2014 mayor elections » [Choix des candidatures et représentation des femmes dans un contexte de corruption élevée : Le cas des élections municipales de 2014 en Italie], *Electoral Studies*, 79 (2022), <<https://doi.org/10.1016/j.electstud.2022.102500>>
- Skaaning S.-V., *The Global State of Democracy Indices Methodology : Conceptualization and Measurement Framework* [Méthodologie des indices de l'état de la démocratie dans le monde : Conceptualisation et cadre de mesure], 6^e version, Stockholm, IDEA International, 2022, <<https://doi.org/10.31752/idea.2022.45>>

- Smith J. A. et Pattabhiraman T., « How inequality keeps people from voting » [Comment les inégalités empêchent les gens de voter], *Greater Good Magazine*, Université de Berkley, 29 octobre 2020, <https://greatergood.berkeley.edu/article/item/how_inequality_keeps_people_from_voting>, consulté le 29 mars 2024
- Solt F., « Economic inequality and democratic political engagement » [Inégalités économiques et engagement politique en démocratie], *American Journal of Political Science*, 52/1 (2008), p. 48-60, <<https://doi.org/10.1111/j.1540-5907.2007.00298.x>>
- Staniland P., « Armed groups and militarized elections » [Groupes armés et élections militarisées], *International Studies Quarterly*, 59/4 (2015), p. 694-705, <<http://www.jstor.org/stable/43869053>>, consulté le 29 mars 2024
- Sule B., Sani M. A. M. et Mat B., « Corruption and electoral process in Nigeria : Examining the 2015 general election » [Corruption et processus électoral au Nigéria : Sur les élections générales de 2015], *Journal of Techno-Social*, 10/1 (2018), p. 23-33, <<https://doi.org/10.30880/jts.2018.10.01.003>>
- TACSO – Assistance technique de l’UE aux organisations de la société civile dans les Balkans occidentaux et en Turquie, « Lack of financial support; fake civil society organisations, diminish further the role of CSOs in Serbia » [Manque de soutien financier : les fausses organisations de la société civile diminuent encore le rôle des OSC en Serbie], 17 décembre 2019, <<https://tacso.eu/lack-of-financial-support-fake-civil-society-organisations-in-serbia-diminish-further-the-role-of-csos-in-serbia>>, consulté le 19 mars 2024
- Thalin J. et Alihodžić S., *Protecting Elections : Expert Group Meeting, Stockholm, 14-15 March 2023* [Protection des élections : Réunion du groupe expert, Stokholm, 14-15 mars 2023], IDEA International, <https://www.idea.int/sites/default/files/Expert%20Group%20Meeting%20Report%2C%20March%202023%2C%20with%20annexes_1.pdf>, consulté le 15 avril 2024
- Transparency International, *Gender, Equality and Corruption: What Are the Linkages?* [Genre, égalité et corruption : Quels sont les liens ?], Note d’information n° 1/2014, Berlin, Transparency International, 2013, <https://images.transparencycdn.org/images/2014_Policybrief1_GenderEqualityCorruption_EN.pdf>, consulté le 29 mars 2024

À propos des auteurs et autrices

Sead Alihodžić est conseiller principal pour les élections, les conflits et la gestion des risques au sein du Programme sur les processus électoraux. Depuis plus de 15 ans au sein d'IDEA International, son travail porte essentiellement sur les risques électoraux, la résilience et la gestion de crise, la prévention des conflits électoraux et de la violence, ainsi que sur les élections dans les contextes de transition. Sead Alihodžić a travaillé à la conception et au développement d'outils à destination des praticiens et praticiennes, a géré plusieurs projets d'assistance technique mis en œuvre dans le cadre de partenariats avec des organes de gestion des élections, a été l'auteur principal de guides et de documents politiques d'IDEA International, et a rédigé divers articles dans des revues et autres publications. Avant de rejoindre IDEA International en 2008, Sead Alihodžić avait acquis une vaste expérience en matière d'élections, de démocratisation post-conflit et de sécurité au cours des onze années qu'il a passées au sein de la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en Bosnie-Herzégovine. Il est titulaire d'un Master de l'Université d'Essex.

Erik Asplund est chargé de mission principal au sein du Programme sur les processus électoraux d'IDEA International. Ses recherches portent sur les élections dans les situations d'urgence et de crise, sur la gestion des risques dans les élections, ainsi que sur la formation et le développement professionnel dans le domaine de la l'administration électorale. Erik Asplund a directement travaillé avec plus d'une vingtaine d'organes de l'administration des élections et d'organisations de la société civile en Afrique, en Asie, en Europe et en Amérique latine. Il est titulaire d'un Master en études internationales de l'Université d'Uppsala.

Ingrid Bicu a une longue carrière axée sur l'exploration des opportunités et des défis posés par les technologies émergentes et potentiellement perturbatrices sur la démocratie, la sécurité et les affaires internationales à travers le prisme des droits humains. Ingrid Bicu met particulièrement l'accent sur l'application de ces technologies dans des scénarios marqués par l'instabilité et les conflits, avec une attention particulière pour les femmes et les groupes marginalisés. Elle collabore notamment avec l'Institut d'études européennes et des droits humains de l'Université pontificale de Salamanque, en Espagne, et avec IDEA International.

Julia Thalin est chargée de programme associée au sein du Programme sur les processus électoraux d'IDEA International. Son travail actuel porte essentiellement sur le projet Protecting Elections, qui vise le renforcement de la gestion des risques sensible au genre, le développement de la résilience et la gestion des crises lors des élections. Avant de rejoindre IDEA International, Julia Thalin a travaillé en tant que chargée de mission au ministère suédois des Affaires étrangères, principalement sur la coopération multilatérale, l'égalité des genres, la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) et le développement international. Elle a également travaillé dans le secteur non gouvernemental en Afrique australe dans le domaine du développement durable et de l'égalité des genres. Elle est titulaire d'un Master en sciences politiques de l'Université d'Uppsala, en Suède, et d'une licence en études mondiales de l'Université de Göteborg, en Suède.

À propos d'IDEA International

L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA International) est une organisation intergouvernementale fondée en 1995, comptant 35 États Membres et avec pour mandat de soutenir la démocratie durable dans le monde entier.

QUE FAISONS-NOUS

Nous développons des recherches et des analyses politiquement neutres liées aux élections, aux parlements, aux constitutions, à la numérisation, aux changements climatiques, à l'inclusion et à la représentation politique, le tout sous l'égide des objectifs de développement durable des Nations Unies. Nous évaluons les performances des démocraties grâce à nos indices sur l'état de la démocratie dans le monde et notre Democracy Tracker.

Nous fournissons des services de renforcement des capacités et des conseils de spécialistes aux acteurs démocratiques, y compris aux gouvernements, parlements, agents électoraux et à la société civile. Nous développons des outils et publions des bases de données, des livres et brochures d'information dans plusieurs langues sur des sujets allant de la participation électorale aux quotas de genre.

Nous réunissons des acteurs étatiques et non étatiques pour des dialogues et partages de leçons. Nous nous consacrons à défendre, à promouvoir et à protéger la démocratie dans le monde entier.

OÙ NOUS TRAVAILLONS

Le siège d'IDEA International est situé à Stockholm et nous disposons de bureaux régionaux et de liaison en Afrique, en Asie-Pacifique, en Amérique latine, aux Caraïbes et en Europe. IDEA International a le statut d'Observateur permanent auprès des Nations Unies et est également accrédité auprès des institutions de l'Union européenne.

NOS PUBLICATIONS ET BASES DE DONNÉES

Nous avons un catalogue avec plus de 1 000 publications et plus de 25 bases de données sur notre site web. La plupart de nos publications peuvent être téléchargées gratuitement.

<<https://www.idea.int>>



IDEA International
Strömsborg
SE-103 34 Stockholm
SUÈDE
+46 8 698 37 00
info@idea.int
www.idea.int

L'organisation d'élections est une entreprise complexe pour toute société. Elle nécessite la mobilisation sociale la plus large possible et la mise en œuvre de diverses activités électorales, tout en respectant des procédures et des délais stricts. Par conséquent, de nombreux problèmes peuvent – et vont souvent – survenir en raison de lois déficientes, d'obstacles logistiques, d'erreurs techniques et humaines ou d'actions contraires à l'éthique de la part d'acteurs électoraux clés, entre autres. Une fois survenus, ces risques peuvent générer des tensions, des chocs ou des crises susceptibles de compromettre l'intégrité du processus électoral.

Ce Guide présente les principaux facteurs de risque liés au contexte (exogènes ou externes) qui peuvent mettre à mal l'intégrité électorale, qu'ils en soient la cause ou qu'ils y contribuent. Combiné au *Guide sur les facteurs de risque internes*, cet ouvrage offre une vue d'ensemble plus complète des facteurs de risque pour l'intégrité électorale.